

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article L951-1-1 ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiée ;
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat modifiée ;
- Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique modifiée ;
- Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu le décret d'application n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la répartition des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
- Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles.
- Vu les notes DGRH/MEP/GC n° 43/2017, DGRH/A1-2 n°180 du 13 novembre 2017 et DGRH/ A1-2 n°211 du 22 décembre 2017 relatives à l'organisation des élections professionnelles ;
- Vu l'avis du comité technique de l'université des Antilles en date du 28 mai 2018 ;
- Vu la délibération 2018-032 du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles en sa séance du 29 mai 2018

Décide

Article 1

En vue de l'organisation des élections professionnelles de 2018 et en application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du comité technique d'établissement de l'université des Antilles sont ainsi fixées au 1er janvier 2018 : 1 180 agents représentés dont 627 femmes soit 53 % et dont 553 hommes soit 47 %.

Article 2

Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Pointe à Pitre, le 05 juin 2018

Le Président,

Pr Eustase JANKY

